

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Février

## NOUVELLES POLITIQUES

M. Jules Simon examine ce qu'il fallait faire pour éviter la situation actuelle :

Quand les républicains, sont arrivés au pouvoir, en 1877, que devaient-ils faire ? Apaiser les esprits en évitant avec grand soin tous les sujets de discorde religieuse ; renforcer l'action de la justice pour donner de la sécurité aux intérêts ; gérer la fortune publique en bons pères de famille, c'est-à-dire renoncer à toutes les dépenses, mêmes utiles ; les ajourner à des temps meilleurs, amortir la dette pour fortifier le crédit ; se faire ainsi un trésor de guerre, à l'exemple de l'Allemagne ; appliquer avec soin la loi militaire de 1872, qui est bonne, l'améliorer, sans la transformer, en suivant les avis du conseil supérieur de guerre ; au dehors, bien démontrer à l'Europe, par nos propos et notre conduite, que nous sommes absolument résolus à la paix ; que nous ne faisons aucune entreprise contre aucun Etat ; que l'unique but de notre politique extérieure est de nous maintenir en bonnes relations avec nos voisins ; que nous faisons des armements par nécessité pour ne pas être pris au dépourvu, mais que nous saisirions avec bonheur l'occasion de désarmer, si le vainqueur de 1871 en donnait l'exemple et le signal.

Voilà ce qu'il fallait faire ; Voici ce qu'on a fait :

Au commencement de 1881, une partie notable de la population était blessée dans ses croyances religieuses, et, par conséquent, aigrie contre la République ; le trésor était obéré ; un déficit énorme, dont on n'ose pas s'avouer le chiffre, mettait nos finances en péril ; des lois imprudentes avaient désarmé l'autorité gouvernementale et affaibli l'action de la justice ; l'organisation de l'armée était sans cesse remise en discussion, avec l'arrière-pensée, non de la rendre invincible, mais de céder aux exigences inconsidérées des familles par la suppression du service de cinq ans ; des différends s'élevaient tantôt avec l'Angleterre, tantôt avec l'Italie, sans compter les querelles de tous les jours avec l'Allemagne, et nous arrivions ainsi à voir toutes les grandes puissances se coaliser contre nous, à l'exception de la Russie, qui cependant n'est pas et ne veut pas être notre alliée.

### MODIFICATIONS MINISTÉRIELLES

Les changements ministériels dont il est question depuis plusieurs jours, ne sont pas encore réalisés.

Outre le changement du titulaire du ministère de la justice, il est question de transformer le

sous-secrétariat des colonies en un ministère spécial, pour lequel on parle de M. Constans.

### A LA CHAMBRE

La Chambre a adopté hier, d'abord le crédit pour le concours relatif à la reconstruction de l'Opéra-Comique.

L'interpellation Salis sur les retards apportés à l'instruction de son affaire contre Numa Gilly est ajournée à jeudi prochain.

La Chambre valide ensuite l'élection du général Cluseret et reprend la discussion du projet de loi relatif au travail des femmes et des enfants.

### LA DÉMISSION DE M. FERROULLAT

Le ministre de la justice a envoyé, hier, sa démission à M. Floquet, dans une lettre dont les termes sont très vifs.

## REVUE DE LA PRESSE

### DÉPARTEMENTALE

Le Réveil du Lot est toujours furieux contre Paris, parce que Paris a voté pour Boulanger et il invite le ministère à prendre les décisions nécessaires. Il faut dit-il, mesurer à la gravité du mal l'énergie du remède. »

Voici un extrait de ce article virulent signé P. Luthon, dans lequel Boulanger est comparé à Catilina :

Et voilà que Paris, qui ne s'appellera plus que par dérision la Ville Lumière, vient de se prostituer à l'orgie boulangiste ! Voilà que Paris est redevenu Lutèce, « la ville de boue ! » Voilà qu'ayant mérité jadis d'être appelé le phare de la France, Paris n'en est plus que l'égoût !

Par bonheur, dans la province, il y a encore des parties saines. Au jour prochain des élections générales, la province laissera loin derrière elle, dans le ruisseau où son ivresse se vautre,

Paris, cette femme soûle  
Qui dans l'espace hurle et roule  
Sans savoir ni comment ni pourquoi ;

La province ramassera sur le chemin de la liberté le flambeau qui éclaire le monde et que la main de Paris, souillée de boue et agitée du tremblement des alcooliques, ne peut plus soutenir.

L'Alliance républicaine est pour le scrutin d'arrondissement. Elle fait le procès du scrutin de liste et énumère les avantages du

tefois vous n'y voyez pas d'empêchement.

La Manicarde bocha la tête d'une façon affirmative :

— Aussi bien vous avez raison. Car votre présente position vous donne droit de passer avant tout le monde. Suivez-moi donc dans le retrait où je suis accoutumée de recevoir les personnes de votre état.

Il y avait, derrière une draperie, une sorte de logette, ou de cabinet, où l'on ne remarquait aucun de ces emblèmes cabalistiques, — grivoires, sabliers, hiboux, reptiles empaillés, — destinés à impressionner le vulgaire. On y voyait seulement, sur une table, un jeu de tarots et une bague de coudrier. Un grand fauteuil était placé près de cette table.

La sibylle demeura debout.  
— Madame la marquise, dit-elle avec un air de déférence légèrement empathique, daignez me faire l'honneur de vous asseoir chez moi.

— Vous connaissez mon titre ? s'informa l'autre avec un mouvement de surprise.

— Comme je connais le nom de très haute et très puissante dame Athénaïs de...

— C'est bien, interrompit vivement la visiteuse, ce nom ne doit pas être prononcé en ce lieu. Les murs, parfois, ont des oreilles, et je ne me suis déjà que trop compromise en me rendant chez la Voisin sans déguisement et sans masque.

— La Voisin tenait boutique de poudre de succession, répliqua sèchement la Manicarde ; moi, je ne fais commerce que d'horoscopes. . . Du reste, je vous appellerai ainsi qu'il vous plaira : la Merveille si bon vous semble, ainsi qu'on vous a surnom-

scrutin d'arrondissement qu'elle considère déjà comme voté par la Chambre et le Sénat :

En 1849, le scrutin de liste nous a donné la Législative qui a abouti à l'empire.

En 1871, le scrutin de liste nous a donné une assemblée nationale qui a fait le 24 mai, a renversé Thiers et a failli rétablir la royauté.

En 1885, le même scrutin de liste nous a donné cette Chambre sans intelligence politique qui a faussé les rouages constitutionnels, renversé Grévy et déconsidéré le régime parlementaire au point de faire naître dans le corps électoral cette fièvre malsaine qui s'est finalement résolue dans ce qu'on peut appeler l'état d'esprit boulangiste.

Cette triple expérience nous suffit. Il était temps de présenter le remède, grâce auquel le danger, nous y comptons bien, pourra être conjuré.

Par le scrutin d'arrondissement, les électeurs pourront voter en pleine connaissance de cause pour des députés dont ils connaîtront exactement la valeur et les tendances politiques.

Par le scrutin d'arrondissement, le candidat à la députation pourra se mettre en communion plus intime avec ses commettants et s'inspirer plus exactement de leurs désirs, de leurs besoins, des desiderata de l'arrondissement.

Par le scrutin d'arrondissement, nous aurons à la Chambre, des députés représentant d'une façon plus adéquate non seulement les intérêts divers du département, mais les intérêts particuliers de leur circonscription électorale.

Par le scrutin d'arrondissement, nous pourrions enfin retrouver cette majorité républicaine compacte qui saura, nous en avons l'espoir, protéger la France contre toutes les menées plébiscitaires et rendre au Parlement le crédit et l'autorité que la dernière tentative expérimentale du scrutin de liste lui avait enlevés.

Le Courrier du Lot publie l'information suivante :

Des gens bien informés affirment que le général Boulanger a reçu depuis dimanche un très grand nombre de députés qui passaient pour ses irréconciliables adversaires, or ces messieurs sont disposés à voter le scrutin d'arrondissement ou à le repousser suivant le désir qu'exprimera M. le général Boulanger.

On prétend que le nombre des députés radicaux reçus par l'ex-commandant du 13<sup>e</sup> corps depuis dimanche ne serait pas inférieur à 67.

Sous ce titre : Aux Sacripants, le Courrier publie un article très violent à l'adresse de M. Floquet. En voici un extrait :

Floquet a parlé ! Nos lecteurs verront plus

mée dans le cercle où vous brillez d'un éclat sans pareil. . . Maintenant, vous sicut-il de me donner votre main ?

— La voici.

Et la marquise — puisqu'elle n'avait point protesté contre cette qualification — relevant la manche de sa robe, tendit à la sibylle une main qu'on eût pu croire modelée sur quelque antique statue de Cybèle ; Phidias, dans son meilleur temps, n'avait rien sculpté de plus pur et de plus parfait.

La Manicarde examina attentivement cette main :

— Oui, murmura-t-elle, elle est sévère et noble, malgré la grâce de sa forme et la mignardise de ses fossettes. Quoique délicate, elle est cependant plus grande que celle d'une femme ordinaire : cette dimension accuse un esprit viril et décidé, capable des suprêmes hardiesses. Une main à porter le sceptre !

La visiteuse écoutait avec un frémissement de plaisir.

La chiromancienne poursuivit :

— Les lignes de cette main m'apprennent que vous êtes née en 1641, et que, par conséquent, vous avez trente-sept ans.

Passons. . .

— Vous appartenez à une famille où l'esprit est héréditaire. . . Vous avez été fille d'honneur de la reine. Plus tard, vous vous êtes mariée : en 1663, je crois. Mais votre époux vous a quittée, et vos enfants n'ont pas le droit de porter son nom. . .

— Ma mie, fit la marquise avec impatience, je ne vous demande pas ce que je sais mieux que vous.

loin avec quelle audace ce misérable a eu le cynisme de demander à la Chambre, pour un avenir prochain, une loi de sûreté générale, contre les ennemis de la République, contre le général Boulanger et ses partisans.

Le gouvernement, a dit ce brillant émule de Cartouche, n'est pas armé. Il proposera donc de nouvelles dispositions pour réprimer les attentats contre la sûreté de l'Etat.

Il n'a point ajouté, comme Louis XIV : « L'Etat, c'est moi ! » mais il l'a certainement pensé.

La polémique entre le Clairon et l'Alliance tourne tout à fait à l'aigre :

La question à l'ordre du jour entre ces deux feuilles, c'est la fameuse question des biens des princes d'Orléans. Le Clairon répond à l'Alliance :

Eh bien ! oui, on a restitué aux princes d'Orléans les biens qui avaient été confisqués par l'Empire.

On les leur a rendus en vertu de ce principe de probité vulgaire qui ne permet pas de garder le bien d'autrui.

Il paraît que l'Alliance est brouillée avec ce principe.

Laissez-moi serrer ma montre.

Et il se trouva des républicains pour applaudir à cette restitution.

M. Pascal Duprat s'écriait dans la séance du 22 novembre 1872 :

« J'applaudis, comme vous, messieurs, à la pensée qui a inspiré ce projet de loi. C'est une pensée de justice, car le décret de 1852, avait atteint le droit inviolable de propriété. »

L'austère Brisson n'était pas moins affirmatif.

Mais nous voyons venir l'objection : les princes n'auraient pas dû demander la restitution de leurs biens au lendemain de nos désastres.

Il s'agirait donc non plus d'une question de droit, mais d'une question d'opportunité.

Eh bien ! mais les princes n'ont jamais rien demandé.

« Aucun d'eux, disait le rapporteur, n'a dressé une demande, soit au gouvernement, soit à l'Assemblée.

« C'est le gouvernement, le gouvernement de M. Thiers, qui a pris l'initiative du projet. »

L'Alliance comprend-elle ?

Quant à ces biens, en quoi consistent-ils ?

A-t-on donné 40 millions d'argent aux princes, comme l'affirme l'Alliance avec cette assurance qui est le propre de tous les ignorants passés à l'état de perroquets ?

Mais pas du tout !

On restituait aux d'Orléans ceux de leurs biens qui n'avaient pas été aliénés.

Tout était en propriétés, en forêts.

On leur avait pris 80 millions de propriétés ;

— Que souhaitez-vous savoir, alors ?

— Si je deviendrai reine de France.

La devineresse leva les yeux vers le plafond, comme pour y chercher une réponse. Ensuite d'un ton singulier :

— Vous ne le deviendrez pas ; vous l'êtes.

L'autre fronça du sourcil et baissa la voix.

— Il y a un obstacle entre le trône et moi.

— Cet obstacle disparaîtra.

— Que dites vous ? Marie-Thérèse. . .

— Ses jours sont comptés. La mort la guette.

Elle la prendra. Avant qu'il y ait tant d'années qu'il y a de trèfles sur cette carte.

Et elle montrait, dans le jeu de tarots, un sept de cette couleur.

— Vous en êtes sûre ?

La Manicarde allongea de nouveau le doigt vers les tarots étalés sur la table :

— Les cartes n'ont jamais menti, prononça-t-elle.

— Ah !

Il y avait dans ce monosyllabe, rugit en quelque sorte, le cri d'un triomphe d'une ambition sans limites. Le visage de la questionneuse rayonnait d'orgueilleuse ivresse. Elle reprit en retirant sa main :

— Il suffit. Tu n'as plus rien à lire là-dedans. Si ta prediction s'accomplit, ta fortune est faite, ma mie. En attendant, tiens, prends cet or.

Elle jeta une lourde bourse sur la table. Ensuite, avec une résolution froide :

— Que la place soit libre, seulement ; je me charge de l'occuper et de la conserver.

Mais la sibylle secouant la tête :

(A suivre.)

26 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

#### VII

Ce mot mesdames était significatif dans sa bouche, si l'on songe qu'à cette époque il ne s'appliquait qu'aux femmes nobles, et que l'on appelait mademoiselle toute roturière mariée.

Elle poursuivit après une pause :  
— Je salue en vous la beauté la naissance et le rang. . .

Puis après un nouveau silence :

— Je salue la fortune dans ce qu'elle offrira de plus étonnant en ce siècle, car l'une de vous sera reine. . .

— Reine, moi ! s'écria la grande blonde en faisant un pas en avant, comme si cette prédiction ne pouvait s'appliquer qu'à elle seule.

La devineresse ne répondit pas directement à cette exclamation.

— Est-ce vous, questionna-t-elle, qui désirez m'interroger la première ?

— Oui, certes, madame la sorcière, repartit l'autre en affectant le ton des gens du commun, si tou-



on leur rendit ce qui restait, soit une valeur de 35 millions environ.

Et les princes firent l'abandon au pays des revenus de toutes leurs propriétés depuis le moment de la confiscation et de tout ce qui avait été aliéné, soit 70 millions.

Vous aviez demandé une réponse loyale ! La voilà.

Elle vous enlèvera peut-être l'envie de la rabâcher des sujets cent fois traités à votre confusion, à votre honte.

Et l'Alliance de répliquer aussitôt :

Expliquez-nous donc Clairon, puisque vous êtes en veine « de faire pour cette fois des réponses loyales », où et comment, par quels travaux, dans quelle industrie vos princes avaient gagné ses biens valant 47 millions.

CHRONIQUE LOCALE

ÉDILITÉ CADURCIENNE

Nous recevons la lettre suivante :

On dit que tous les propriétaires de la future rue Rousseau ont été obligés de déménager.

Plusieurs d'entre eux ayant demandé l'alignement pour reconstruire et réhabiter au plus vite leurs maisons, il leur fut répondu ce qui suit :

« Quand nous aurons percé et déblayé la rue nous vous donnerons l'alignement, nous ne le pouvons pas auparavant. »

Voilà qui est spécieux, mais non sans réplique. La rue déblayée, les propriétaires n'auront besoin de personne, les moins instruits pourront alors se le donner eux-mêmes ce fameux alignement.

A quoi sert donc d'avoir un architecte de la ville, si une pareille vétille vous embarrasse, Messieurs ?

La rue est trop encombrée, dites-vous, piètre raison. Mais alors, si la butte Montmartre, par exemple, se fût trouvée au travers de la rue, comment vous y seriez-vous pris ? En admettant que vous eussiez fait deux tunnels, comme au Mont Cenis, vous risquiez fort de ne jamais vous rencontrer, et, si par contre vous eussiez fait un déblaiement à ciel ouvert, comme actuellement à Panama dans la Culebra, vous vous exposiez aussi à employer plus que vos fonds et à ruiner l'entreprise.

Ne pas pouvoir donner un alignement avant d'avoir fait place nette ! mais c'est un comble. Nos édiles ont le plus grand tort de nous amuser comme ils le font.

Décidément, rien ne se fait à Cahors comme ailleurs. En voulez-vous un léger aperçu ? Quand, sur le boulevard, je vois la rue Victor Hugo faire un léger détour à droite, j'aime à me figurer qu'à cause de l'éloignement, ce peut être une illusion d'optique. Mais la rue Hautesserre ?... j'avoue que je suis plus embarrassé ; il était si simple d'aller tout droit, presque rien à déblayer, à peine quelques murs de clôture ; et pourtant la rue s'incline à gauche et va longer la maison Croyez-moi, MM. les édiles, faites donner au plus vite les alignements, et chacun y trouvera son compte ; autrement tout le monde en souffre, d'un côté le propriétaire devenu locataire, de l'autre l'ouvrier qui se croise les bras, attendant la céleste manne, au milieu des rigueurs de l'hiver.

Un électeur badernan.

LE TRAITEMENT DES DESSERVANTS

Le Conseil d'Etat est appelé à rendre un arrêt fort intéressant. La question qui lui est soumise est, en effet, celle-ci : Le traitement d'un curé de canton peut-il être suspendu par décision du ministre des cultes ? Le traitement d'un simple desservant est-il susceptible d'une mesure semblable ?

L'affaire est portée devant le Conseil d'Etat par M. l'abbé Sailhol, curé de Villefranche-de-Belvès, chef-lieu de canton dans la Dordogne, et par M. l'abbé Gléna, desservant de Coaraze, dans les Alpes-Maritimes, qui forment recours contre les décisions ministérielles qui les ont frappés. Les deux recours ont été joints. Les deux avocats sont M<sup>e</sup> Morillot et M<sup>e</sup> Chauffard.

Le commissaire du gouvernement, M. Gavaïn, maître des requêtes, a conclu contre la légalité des décisions attaquées et demandé le renvoi des deux ecclésiastiques devant le ministre des cultes, pour la liquidation des retenues opérées sur leur traitement.

JURISPRUDENCE POSTALE

Il résulte d'un arrêt rendu par la Chambre criminelle de la Cour de cassation que si l'arrêté ministériel du 20 janvier 1885, pris en conformité de l'article 10 de la loi du 25 juin 1856, concernant le transport des imprimés, autorise sur les factures bénéficiant de la réduction d'affranchissement l'indication de la date de paiement, sous cette forme : « Valeurs au... » la mention : « Sans autre avis » ajoutée par l'expéditeur sur la facture imprimée à la suite de la date du paiement ne rentre pas dans les indications autorisées exceptionnellement par l'arrêté ministériel.

Cette mention constitue, au contraire, un véritable avis de traite ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu. Dès lors, l'application de la taxe postale ordinaire est exigible.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Par arrêté en date du 4 décembre 1888, le délai d'inscription pour les concours d'animaux vivants (espèce bovine, ovine et porcine, animaux de basse-cour) de l'exposition universelle, qui auront lieu à Paris, du 11 au 22 juillet 1889, est reporté au 1<sup>er</sup> avril 1889.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 14 janvier 1889

Présidence de M. Valette, doyen-d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications suivantes :

- 1<sup>o</sup> Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1889 ;
2<sup>o</sup> Bulletin héraldique de France ;
3<sup>o</sup> Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord ;
4<sup>o</sup> Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8<sup>e</sup> série, tome X ;
5<sup>o</sup> Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse : avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1888 ;
6<sup>o</sup> Journal d'hygiène, n<sup>o</sup> 639, 640, 641 ;
7<sup>o</sup> Bulletin historique des antiques de la Morinie ;
8<sup>o</sup> Marseille-horticole ;
9<sup>o</sup> Feuille des Jeunes Naturalistes ;
10<sup>o</sup> Journal des Bibliothèques populaires ;
11<sup>o</sup> Journal d'histoire naturelle de Bordeaux ;
12<sup>o</sup> Bulletin des sommaires, n<sup>o</sup> 12 et 13 ;
13<sup>o</sup> Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1888 n<sup>o</sup> 1 et 2.

M. Daynard signale dans cette publication, à la page 34, une étude sur le mot quer et ses dérivés, par M. Vidal. D'après lui, quer n'est autre que le mot celtique cair (pierre), qui se retrouve dans beaucoup de noms de lieux des diverses provinces de la France, et notamment en Bretagne, où les noms propres commençant par ker sont innombrables. De là viennent les mots Quairou, Quayrol et Quercy (pays de pierre).

M. Bergougnoux donne lecture de son dernier travail sur la grotte des Pouzats, située

sur le territoire de Reilhac, commune du canton de Livernon (Lot).

Cette habitation préhistorique, fouillée consciencieusement par M. Bergougnoux, contenait de nombreux outils ou instruments précieux, dont les dessins sont joints au document dont il donne lecture, sans compter ceux dont le propriétaire n'a pas voulu se dessaisir.

La Société remercie M. Bergougnoux de son intéressante communication, et le félicite de ce que le succès vient souvent couronner les efforts qu'il fait pour faire aboutir ses infatigables recherches.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, H. VALETTE. Le Secrétaire, SALAMON.

Séance du 21 janvier 1889.

Présidence de M. Arnault.

M. Arnault, président, donne lecture d'une lettre de M. Herbotte, directeur de l'administration pénitentiaire, faisant connaître à la Société que le ministère de l'intérieur doit figurer par plusieurs de ses services, et spécialement par les services et les établissements pénitentiaires à l'exposition universelle de 1889.

Une des parties de cette exposition doit avoir un caractère rétrospectif et porter sur les systèmes de détention et de répression antérieures à la Révolution française, sans que l'on doive négliger de présenter le tableau de ce qui s'est fait depuis cent ans.

La Société décide de travailler, dans la mesure de sa sphère d'action, à réunir des documents propres à figurer à cette exposition.

Les publications reçues dans la huitaine sont déposées par M. le Secrétaire général :

M. Greil donne lecture, d'une délibération des consuls de la Communauté de Montfaucon datée du 11 janvier 1789, où sont émis les vœux suivants : 1<sup>o</sup> Que le nombre des membres du Tiers-Etat soit au moins égal à celui des deux autres ordres réunis ; 2<sup>o</sup> Que les états du Quercy forment une assemblée distincte, des Etats du Rouergue ; 3<sup>o</sup> Que le siège des Etats du Quercy soit établi à Cahors.

M. Greil donne également lecture de plusieurs délibérations de la même communauté présentant aussi le plus grand intérêt.

Le Président, P. ARNAULT. Le secrétaire f. f., J. BLANC

MONUMENT CLÉMENT-MAROT

Total de la 3<sup>e</sup> liste, 256 fr. 20

INSTRUCTION PRIMAIRE

M<sup>me</sup> Guirlande, chargée de la direction de l'école facultative de Montbrun, est nommée institutrice à Saint-Cirgues.

M<sup>lle</sup> Latapie, institutrice adjointe à Souillac, est nommée institutrice titulaire à Lamativie.

M. Lonjou est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire adjoint à Cahors (école du Vieux-Palais), en remplacement de M. Fournié, nommé instituteur à St-Pierre-Toirac.

Association des anciens élèves

DU LYCÉE DE CAHORS

Le banquet de l'Association des anciens élèves du lycée de Cahors, a eu lieu samedi dernier à l'hôtel Tailhade. La réunion était nombreuse et la gaieté franche, la bonne camaraderie n'ont cessé de régner parmi les convives. M. le président Lurguie a, comme tous les ans, couronné la fête par une de ces allocutions exquises, qu'on entend toujours avec un plaisir nouveau. Nous espérons pouvoir, dans un de nos prochains numéros, en donner au moins une analyse. Pour aujourd'hui nous ne saurions mieux terminer ces quelques lignes qu'en reproduisant le discours philosophique et humoristique à la fois, de M. le proviseur du Lycée Gambetta.

DISCOURS DE M. LE PROVISEUR DU LYCÉE

MESSIEURS,

Vous avez accueilli dans vos banquets depuis votre fondation avec tant de courtoisie et de cordialité tous les membres du corps enseignant — et, depuis quatre ans, celui qui a l'honneur de se lever encore au milieu de vous, — qu'il me semble parfois avoir terminé mes études, non point au Lycée de Rodez, mais au Lycée de Cahors. Oui, Messieurs, votre extrême bienveillance me procure l'agréable illusion de vous avoir connus, aimés, coudoyés, durant ces années de l'adolescence dont on garde le souvenir et le pli toute la vie, en même temps que votre illustre camarade, le patriote éloquent et généreux, le grand contemporain dont le Lycée de Cahors est fier de porter le non.

Depuis que les hommes de sa génération ont quitté les bancs de l'école, de grands événements se sont accomplis. La France a subi de dures épreuves au dedans et au dehors ; mais elle ne s'est point désintéressée un seul instant de l'éducation de ses enfants, comprenant chaque jour davantage que d'eux surtout dépendent la sécurité, l'indépendance, l'honneur de tous. A aucune époque, ni l'opinion, ni les chefs de l'Université, ni les pouvoirs publics n'ont montré plus de sollicitude pour les intérêts de cet ordre.

De ce souci très légitime, de l'instabilité apparente des règlements scolaires, des programmes et des méthodes, sont nées quelques préoccupations, alimentées par des débats retentissants et des controverses passionnées. Les uns tiennent pour les sciences, d'autres pour les lettres ; ceux-ci pour les langues mortes, ceux-là pour le français et les langues vivantes. On se demande si nos élèves sont surmenés, si leur tâche est trop lourde ou trop légère, si l'instruction qu'ils reçoivent est trop étendue ou pas assez, si l'éducation proprement dite n'est pas négligée. Mais ne peut-on pas clore le débat par cette considération que la même instruction ne convient pas à tous, qu'elle doit varier suivant les carrières, que si toute instruction du premier âge doit être générale, non professionnelle, il y en a plusieurs, deux au moins, de cette sorte ; et qu'enfin il faut donner à tous l'éducation autant au moins que l'instruction ?

Il reste vrai que la vertu prime le talent et la conscience la science, beaucoup plus sûrement que la force prime le droit. Nul doute qu'il ne vaille mieux pratiquer la sincérité que connaître la rhétorique, être un homme dans toute la force du terme qu'un simple docteur. L'algèbre ne remplace pas le bon sens, ni le style la volonté, ni la grammaire la piété filiale, ni la critique ou la philologie le sens moral. Mais ces deux séries, ces deux files parallèles, dont je ne poursuis pas l'énumération, ne sont pas ennemies : elles doivent s'entraider comme dans la fable l'aveugle et le paralytique, comme l'esprit et le cœur dans l'homme, car c'est des lumières de l'esprit et de la vaillance du cœur qu'est fait le caractère.

La discipline est un autre champ clos où se donnent rendez-vous les bons combattants. Ceux-ci la veulent rigide comme une barre de fer, ceux-là flexible comme une lamelle de plomb ; les uns, quand ils n'ont pas d'enfants surtout, tiennent pour les verges et le fouet, les autres pour une autorité plus persuasive qu'ils croient aussi plus efficace.

Il y a des raisons pour et contre, comme dans la plupart des procès, je pense, — d'où l'institution des avocats ; — mais je ne veux prononcer ni plaider, ni réquisitoire. La pratique conduit vite à un heureux mélange de fermeté et de bonté. L'obéissance est nécessaire, la liberté légitime, l'une et l'autre sont soumises à la raison, à la loi, sub lege libertas ; je ne connais pas de plus noble maxime en ces matières. Mais la loi ne saurait être faite une fois pour toutes. Si rien ne se perd, si rien ne se crée, tout se transforme sans cesse : la vie anime tous les jours des formes nouvelles. Essayez d'emprisonner dans une armature, dans un appareil quelconque une plante, un animal bondissant, un jeune et frêle enfant, — une force interne, incoercible et irrésistible brisera votre appareil : l'instituteur, pas plus que l'homme d'état, ne peut s'endormir à la barre, cesser son labeur et dire : c'est fait. Quelques coups de marteau suffisent pour river la chaîne de l'esclave et le maître de la chourme peut rentrer dans son : repos Ce n'est pas assez pour faire un citoyen, un homme libre : la personnalité humaine est à plus haut prix. L'activité de la nature est rigoureusement continue, sans arrêt. Tout s'écoule, mais tout se renouvelle aussi et rien ne s'épuise ; ni la piété filiale, ni l'abnégation, ni le courage civil ou militaire ; surgisse un péril demain, et derrière nos généraux, le fusil sur l'épaule ou l'épée à la main, tous les enfants de la France, d'un même élan, marcheront sous les plis d'un même drapeau.

Ne soyons donc pas trop pessimistes, trop enclins à vilipender le temps présent : tous les siècles ont eu leurs vices : quel est donc celui des pures vertus ? le 19<sup>e</sup>, quoi qu'on dise, ne sera pas la sentine de l'histoire. Ce n'est pas depuis 1789 seulement qu'on a vu des ambitieux sans scrupules, princes ou démagogues, des parjures des menteurs, des apprentis-dictateurs, et, pour prendre un mot du 16<sup>e</sup> siècle qui en vit beaucoup, des assassinateurs. Les vieux livres foisonnent de tentatives criminelles, d'histoires tragiques, de noms odieux ou grotesques, de toutes ces noirceurs ou vilénies dont on essaie de faire la caractéristique de notre temps, et, pour ne pas perdre de vue le Lycée, notre mémoire serait infidèle, Messieurs, si nous lisions notre propre passé sans quelques réserves. Je ne voudrais pas humilier ni faire rougir devant les écoliers d'aujourd'hui les hommes de ma génération ; cependant les égards, les ménagements, ne sauraient arrêter la justice d'un proviseur, et je suis obligé de dire, je le sais par des confidences, que parmi les hommes graves qui m'entourent, plus d'un, à ses risques et périls, a fumé au Lycée sa première pipe en terre et ne l'a pas trouvée bonne. Je le révèle, bien qu'il m'en coûte, afin que si par impossible et malgré notre surveillance pareille aventure se renouvelait de nos jours, les coupables ne mourussent pas de désespoir ou de con-somption.

Conclusion que les dyspeptiques nous soient suspects quand nous les entendons gémir sur la décadence des estomacs contemporains et la fréquence croissante des embarras gastriques.

Messieurs, j'affirme devant vous que vos enfants lisent, méditent, écrivent, parlent, jouent même au Lycée comme vous l'avez fait autrefois ; qu'ils y adorent les mêmes dieux, la famille, la patrie ; qu'ils y apprennent le respect, le dévouement, la liberté, ce fond substantiel de toute noble chose, religion, science ou art. Pardonnez-moi d'évoquer, dans un banquet, ces grandes réalités à l'aide de ces grands mots ; mais, devant ses élèves, un instituteur, un maître d'école n'en peut avoir d'autres sur les lèvres, et les maîtres de l'Université n'en ont jamais d'autres dans le cœur.

Je bois à notre association désintéressée, principe de

mais le gredin s' méfiait, il a empoigné l' père la Dèche par le cou, et moi, il m'a envoyé dinguer les quatre fers en l'air à dix pas... Quand je m' suis rel'vé, il s'était tiré les pattes ; y ne restait que l' père la Dèche étendu, et l'ant la carpe sur le pavé ; il était mort. C'était le moment de s' la courir, j' l'ai pas raté et me v'là.

— Bien, je suis content de toi, Polyte ; le renseignement que tu me donne est précieux, je verrai à l'utiliser.

— Tant mieux, car j'ai bigrement besoin d' braise.

— Tu as toujours besoin d'argent ?

— Pardi, parce que j'en ai jamais.

— Tiens, voilà cinquante francs.

— Hum ! y a pas gras.

— Si tu n'en veux pas, faut l' dire.

— Dame ! j' suis bien forcé de les prendre, puisque j'ai pas un radi.

Le Loupeur haussa les épaules, et se tournant vers Sébastien ;

— Vous avez quelque chose à me dire ? lui demanda-t-il.

— Oui, monsieur, répondit Sébastien ; je désire savoir où en sont les choses, et quand il vous plaira de m'associer à votre expédition, ainsi que cela a été convenu entre nous ?

— Vous avez entendu le rapport de notre ami Fil-en-Quatre, monsieur ; il vous a instruit plus et mieux que je n'aurai pu le faire moi-même. Donc, voilà où nous en sommes : Mademoiselle de Valenlleurs a été enlevée hier, vers huit heures et demie, et mise en lieu sûr par le Mayor.

— Hum ! fit Sébastien, en êtes-vous bien certain ?

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XX

DANS LEQUEL LE LECTEUR EST RASSURÉ SUR LE SORT DE FIL-EN-QUATRE, ET ASSISTE A UNE CONVERSATION ENTRE COQUINS, TRÈS INTÉRESSANTE.

Fil-en-Quatre, bien qu'il eut parfaitement remarqué le soupon qui avait germé dans l'esprit du Loupeur, feignit de ne l'avoir pas vu. Il continua de l'air le plus détaché :

— Pour lors, ils ont pendant quelque temps bagouiné je ne sais quoi dans un langage impossible. Je rageais, c'est rien de l' dire, fallait l'voir, lorsque tout à coup le bourgeois de Montrouge se mit à rire en disant, en français cette fois :

— Laissez-les faire ; ils feront buisson creux. Demain, la comtesse sera partie du boulevard Courcelles et en sûreté dans la petite maison de la rue de Reuilly, 227.

— Le Mayor est bien fin, il a des espions partout, a répliqué l'autre.

— Il n'y a aucun danger personne ne sait que cette maison appartient à Julian. Il l'a fait acheter par un de ses domestiques, qui est ainsi censé propriétaire. Il est impossible qu'on aille la chercher là.

— C'est vrai, dit l'autre c'est bien joué, d'autant que s'il se hasarde à tenter quelque chose contre l'hôtel, dont la maîtresse n'y sera plus, nous leur avons préparé une réception à laquelle ils ne s'attendent pas. »

L'aplomb imperturbable de Fil-en-Quatre, la bonhomie railleuse avec laquelle il racontait cette histoire, avaient complètement donné le change au Loupeur ; ses soupçons s'étaient éteints. D'ailleurs, les détails dans lesquels il entra, les noms qu'il donnait, et qu'il devait ignorer, lui prouvaient la véracité de son lieutenant.

— Tu dis rue de Reuilly ? lui demanda-t-il ?

— Oui ; numéro 227.

— Très bien ; je ne l'oublierai pas. J'irai faire une promenade par là aujourd'hui même pour bien étudier le terrain avant de frapper le grand coup. Comment tout cela a-t-il fini ?

— Tout simplement, ils ont recommencé à bagouiner, puis à réparer français, et, finalement, ils se sont séparés en serrant la main, et le bourgeois de Montrouge a dit :

— Ils auront beau faire, nous les pincerons.

— Oui, a répondu l'autre, si, comme vous l' dites, personne ne connaît la maison.

— Au revoir et bon' chance.

Il est rentré, et l' bourgeois a tourné du côté de la rue des Bons-Enfants. Pour lors, l' moment était bon : il était seul, nous avons foncé d' sus,



vies, principe de joie ; aux adhésions nouvelles qui modifieront sa forme, son extension, non son esprit fraternel ; aux rubans rouges et aux rubans violets, si judicieusement noués cette année à la boutonnière de trois de ses membres.

FOIRE DE CAHORS DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER

Malgré le temps pluvieux, la foire du 1<sup>er</sup> février a été importante. Le concours des animaux gras a donné beaucoup d'animation. 410 paires de bœufs et 200 vaches ont été amenées. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 25 à 28 fr. les 50 kilos. poids vif, selon la qualité. Les cours des bœufs de travail a été sensiblement le même que celui de la dernière foire. 600 moutons ou brebis étaient sur le marché. Ils se sont vendus à raison de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kil. poids vif. Un peu de hausse. 220 porcs se sont vendus au prix moyen de 40 à 45 fr. les 50 kil. Ceux destinés à l'élevage étaient recherchés à un prix variant de 15 à 25 fr. la pièce. 125 hectolitres de blé, à 18 fr. 190 hectolitres de maïs, à 19 fr. Les volailles grasses se sont vendues de 0 fr. 45 à 0 fr. 55 la livre, les œufs de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 la douzaine, et la truffe de 8 à 9 fr. le kilo.

Au concours d'animaux gras, tenu le 1<sup>er</sup> février à Cahors, par la Société agricole du Lot, et dont nous avons déjà donné les résultats, chacun admirait les animaux exposés dans l'enceinte réservée aux concurrents, et parmi tous, les superbes bœufs de M. Devès, de St-Médard, attirèrent plus spécialement l'attention des connaisseurs. Magnifiques sujets de la race garonnaise, ils ont remporté, haut la main, la première prime de 150 fr. Nous sommes heureux de constater ce beau succès, non seulement pour rendre justice à l'excellent patriote M. Devès, mais aussi au directeur de l'exploitation, M. Brassac, qui gère avec une intelligence remarquable le domaine de St Médard.

PIÈCES FAUSSES

Il circule actuellement de fausses pièces de 20 francs à l'effigie de Napoléon III, au millésime de 1865, parfaitement imitées. Ces pièces ont le même diamètre et presque le même poids que les pièces vraies ; elles sont un peu moins épaisses. Le son est à peu près semblable à celui des bonnes pièces ; aussi est-il assez difficile de les reconnaître.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Coups et blessures. — Le sieur Nadal, menuisier, comparait devant le tribunal sous la prévention d'avoir le 23 décembre dernier porté des coups et gravement blessé son gendre, le sieur Cure, de Soturac. Des affaires d'intérêts divisaient le gendre et le beau-père et celui-ci pour les trancher n'aurait rien trouvé de mieux que d'asséner sur la tête et sur le corps de son gendre de violents coups de bâton. Les débats établissent d'ailleurs que Nadal est un homme irascible, emporté et violent. Le tribunal lui inflige deux mois de prison.

Banqueroute et abus de confiance. — Laporte, de Soturac, était menuisier de son état ; mais trouvant sans doute que son métier ne lui rapportait pas assez, il a voulu se faire commerçant et il s'est mis à vendre du vin et de l'huile.

Il faisait des commandes à des maisons de gros, vendait les marchandises qu'il en recevait au-dessous du prix d'achat et naturellement ne payait pas les traites à l'échéance. Il est allé même jusqu'à se faire remettre, par un de ses fournisseurs, le montant d'une traite à laquelle il disait n'être pas en mesure de faire honneur, et immédiatement après il partait pour Paris, où il vivait sous un faux nom. Laporte est condamné à quatre mois de prison et à 25 fr. d'amende.

DURAVEL

La foire a été une des plus belle qu'il y ait jamais eu, malgré la matinée un peu pluvieuse. Les propriétaires des environs pour participer au concours des bestiaux ou par curiosité, n'avaient pas manqué d'y venir. Il s'est traité beaucoup d'affaires sur les bœufs ; la vente des cochons était lente. Voici les résultats du concours :

Animaux de boucherie

Rastel, à Duravel, 1<sup>er</sup> prix 50 fr.  
Layé, à Fumel, 2<sup>e</sup> — 35 »  
Bousquet, à Fie (Vire), 3<sup>e</sup> — 25 »  
Goudou, an Fossac (Soturac), 4<sup>e</sup> — 15 »

Animaux de travail

Mazon, à Touzac, 1<sup>er</sup> prix 50 fr.  
Souilhac, à Vire, 2<sup>e</sup> — 35 »  
Rigal, au Port de Vire, 3<sup>e</sup> — 25 »  
Domest. de M. Philippot, à Fumel, 4<sup>e</sup> — 15 »

Vache de travail

Lafon, Albert, à Duravel, 1<sup>er</sup> prix et une mention.

Moutons

Rey Monteil, à St-Martin, 1<sup>er</sup> prix.  
Eugène Vildar, à Puy-l'Evêque, 2<sup>e</sup> »  
3 mentions à divers.

Porcs gras

Bousquet, à Duravel, 1<sup>er</sup> prix.

Porcelet

Delpont, Jean, à Duravel, 1<sup>er</sup> prix.

Taureau

Calasson, Paul, à Touzac, 1<sup>er</sup> prix.

Calasson, Jean, à Touzac, 2<sup>e</sup> »

M. le maire a déployé dans cette circonstance tout son zèle infatigable et chacun lui attribue la plus large part dans le succès du concours, qui a été remarquable au dire de tous.

GOURDON

Les opérations du tirage au sort sont terminées dans l'arrondissement de Gourdon. Le chiffre total des hommes inscrits sur les listes de recrutement s'élève à 630, ainsi répartis pour chaque canton : Gourdon, 102. — Gramat, 105. — Labastide-Murat, 48. — Martel, 87. — Payrac, 39. — St-Germain, 61. — Salviac, 54. — Souillac, 80. — Vayrac, 54.

A l'audience correctionnelle du 28 janvier dernier comparaissent, pour avoir à répondre du délit d'exercice illégal de la médecine, les sieurs Mauret, dit la Jappe, et Clavières, rebouteurs renommés dans le pays. Mauret a été condamné à deux mois de prison et le sieur Clavières à six jours de la même peine.

UN FOU

Le 29 janvier au soir, vers la fin de la foire, qui avait été très belle, le sieur Dumas, terrassier, dit Couzou, atteint depuis quelque temps d'un dérangement cébral, étant plus que pris de boisons, cria à tue-tête en bousculant le monde sur nos boulevards : « Vive Boulanger ! vive le baron Dufour ! » Il a été par les soins du commissaire, mis en lieu sûr, où il n'a cessé, durant toute la nuit, de vociférer les mêmes cris qui, on doit le reconnaître, sont toujours restés sans écho. A la suite de ces faits, il est question de faire interner ce fou à l'asile de Leyme.

FUNESTE PARI

A suite de copieuses libations prises en compagnie de ses camarades, le jour de la dernière paye, le jeune Bastide, âgé de dix-sept ou dix-huit ans, ouvrier terrassier, travaillant au chemin de fer dans les environs de Gourdon, fit le pari d'absorber sans se désemparer un litre d'eau-de-vie. — ce qui eut lieu à la grande joie de ses stupides parieurs. — Le malheureux ne tarda pas à succomber au milieu des plus affreuses douleurs.

BRIVE

Le 21 janvier, vers huit heures du soir, M. le chef de gare de Brive était prévenu que plusieurs roues des voitures du train venant de Périgueux portaient des traces de sang et de cervelle broyée, ainsi qu'un devant de chemise maculé de sang, resté accroché au sabot d'une roue. Immédiatement l'on fit prévenir le chef de service de la voie, ainsi que le commissaire de surveillance administrative, qui se transportèrent sur la ligne. Ce n'est que près de Saint-Pantaléon, à 7 kilomètres de Brive, qu'ils trouvèrent le corps d'un individu entièrement broyé, dans le sens longitudinal et absolument méconnaissable. C'est un nommé Jules-Romain Poignet, de Saint-Michel-de-Bannières, canton de Vayrac, âgé de 35 ans, qui s'est jeté sur la voie au moment du passage du train de Brive à Périgueux, au poteau 140, entre Larche et Brive. Poignet avait écrit, la veille, une lettre à sa femme pour lui annoncer son projet de suicide.

ST-DENIS

Dans le courant de la semaine dernière, un vol de la somme de 800 fr. a été commis au préjudice de M. Veyssières, maître d'hôtel à St-Denis, près Martel. Une enquête a été commencée, mais jusqu'ici elle n'a abouti à aucun résultat.

DÉGAGNAC

Une dépêche envoyée des chantiers de Marot nous apprend qu'une grande manifestation a eu lieu dimanche à l'occasion de la dernière pierre posée au tunnel.

De nombreux cris de vive la République ! vive M. Fraysse ! poussés par les ouvriers du souterrain ont salué l'achèvement de ce long travail de patience et de constante énergie.

Nous applaudissons de grand cœur à l'heureuse terminaison du tunnel et aux sentiments des ouvriers du souterrain, à l'égard de leur habile directeur, M. Fraysse.

LASCABANES

A la suite d'une dénonciation, les employés des tabacs se sont transportés chez le sieur B. à Lacoste, commune de Lascabanes, où ils ont fait une perquisition ; ayant constaté que ledit B. avait caché une certaine quantité de tabac en feuille, procès-verbal a été dressé contre lui.

BERGERAC

Le parquet de Bergerac s'occupe en ce moment d'une curieuse affaire. Un sieur Ch..., originaire de la Corrèze, avait inventé, à l'usage des conscrits, un spécifique destiné à les faire refuser par le conseil de révision. C'était une drogue qu'ils devaient absorber en plusieurs reprises avant de comparaître et qui leur faisait venir à la figure et aux jambes des plaies d'apparence suspecte. Ch... faisait payer son spécifique assez cher. Plusieurs de ses clients furent néanmoins incorporés, et c'est sur les révélations des médecins militaires de Tulle et de Brive que l'enquête a commencé.

ST-PAUL LABOUFFIE

Un jeune homme de la commune de Saint-Paul-Labouffie, appelé Méric, s'est tué dans les circonstances suivantes. Il est parti pour la chasse, arrivé dans un bois, il a attaché son fusil à un piquet, avec son pied a pressé la gachette et s'est fait sauter la cervelle. La gendarmerie de Castelnau et le juge de

paix ont fait une enquête et ont conclu à un suicide.

CAZALS

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la journée du 27 janvier dans deux maisons contiguës appartenant à MM. Laytou Basile, receveur ruraliste à Cazals et Lalonde, Auguste, épiciers au même lieu. Le feu a été rapidement éteint. Les pertes évaluées à une centaine de francs sont couvertes par des assurances.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION MARIANI-PILO

C'est une bien charmante soirée que la troupe de M. Laclandière a offerte jeudi au public cadurcien.

L'Autographe, qui a servi de lever de rideau, est une fort spirituelle comédie de M. Meilhac. Le comte Riscara soupçonne sa femme, bien innocente d'ailleurs, d'éprouver pour M. Cherstener, auteur dramatique, une sympathie un peu trop prononcée. Pour en avoir le cœur net, il a recours à l'aide de Julie, la femme de chambre de la comtesse, à qui il promet vingt-cinq louis.

Et comme l'auteur est finement roulé par la camériste, il faut voir ça !

Bien que tous les rôles aient été fort habilement tenus, je ne puis m'empêcher de signaler particulièrement M<sup>lle</sup> Madeleine Vurny qui, dans son rôle de Julie, a délicieusement gagné les vingt-cinq louis promis par le comte.

Le clou de la soirée a été Pepa, comédie dans laquelle M. Meilhac a versé son esprit et chacun sait que, sous ce rapport, la nature a été prodigue envers lui. Pepa combat victorieusement, j'ose le dire, les doctrines dont M. Naquet s'est fait l'apôtre.

Deux divorcés — Raymond et Yvonne de Chambrueil — sont sur le point de se marier, mais chacun de son côté : Raymond avec Pepa, Yvonne avec Jacques de Guerche. Le hasard, il est parfois si capricieux, veut que les futurs des divorcés — Pepa et Jacques — s'éprennent d'amour l'un pour l'autre. De là deux mariages manqués. Et cependant pas une victime. Au contraire tout le monde est heureux, car Jacques épouse Pepa qu'il aime, et Raymond recommence avec Yvonne un mariage qui, comme cela arrive souvent du reste, n'a été interrompu que par un malentendu sur lequel aucune des deux parties n'a voulu être éclairé.

Je le répète, bien que reposant sur des arguments spécieux, les doctrines de M. Naquet ne résistent pas devant les faits gracieusement, spirituellement exposés par MM. Meilhac et Gauderan.

L'interprétation est excellente. Tous les rôles ont été remplis d'une façon irréprochable. Cependant M. Laclandière surpasse encore ses pensionnaires.

La soirée de dimanche a été, sans contredit, la plus belle qu'on ait passée au théâtre de Cahors depuis plusieurs années. Tous les goûts ont reçu satisfaction.

Ceux qui étaient allés chercher l'occasion de rire ont trouvé ce qu'ils cherchaient dans *Monsieur Scapin* et dans la scène du *Flibustier*, où l'on fête le retour du marin si longtemps attendu. Les amateurs d'émotions ont trouvé leur compte dans les trois actes du *Flibustier*, et les raffinés du goût ont dû être pleinement satisfaits en entendant cette langue si harmonieusement poétique que parle J. Richepin.

Que dirai-je de l'interprétation ? Elle est simplement parfaite.

M<sup>me</sup> Devoyod est admirable soit qu'elle se plaigne des rigueurs de cette mer que le vieux marin aime tant ; soit qu'elle cherche à cacher à l'aînel la mort du gars attendu, soit qu'elle prodigue ses consolations à sa bien-aimée Jernik, pleurant sur ses amours brisées à leur naissance.

M<sup>lle</sup> Sarah Wélanoff est digne de figurer aux côtés de M<sup>me</sup> Devoyod. Elle a su communiquer sa douleur à tous ceux qui l'écoutaient et qui ne lui ont pas marchandé leur sympathie.

M. Lafarge s'est montré marin intrépide, soldat vaillant, ami fidèle et généreux.

De M. Henry Monier, je ne dirai qu'une chose : c'est qu'il tient ses rôles en grand artiste, en vrai... Monier.

En résumé, M. Delétraz nous a donné de M. Richepin deux œuvres délicieuses qui ont été admirablement interprétées.

REMI SOL.

Demain 6 février, M. Pikman donnera une représentation au théâtre de Cahors. Haute prestigitigation, magnétisme, expériences de suggestion et de transmission de la pensée, rien n'y manquera. Cette soirée se terminera par « l'armoire mystérieuse » dont M. Pikman est l'inventeur. — M. Pikman est trop connu pour que la salle ne soit pas envahie.

Dimanche 10 février, les *Surprises du Divorce*, par la troupe de M. Achard. Représentée à Cahors il y a à peine un an, cette charmante comédie a laissé des souvenirs qui permettent d'espérer que l'affluence sera grande.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous venons obtenir gain de cause auprès de l'administration centrale des postes au sujet des envois de nos correspondants. Mais nous les supplions de se conformer, plus rigoureusement que jamais, à nos instructions précises, car en agissant autrement ils s'exposent eux-mêmes à des procès-verbaux onéreux.

Leurs correspondances ne doivent contenir ni « Monsieur le Directeur », ni salutations finales ; aucune réflexion, en un mot, qui ait le caractère d'une correspondance personnelle. Le fait brutal voilà tout. Il est trop facile de se conformer à ces instructions pour que nous insistions d'avantage.

B. St-Médard. — Félicitations.  
L. — Vous n'êtes pas compris dans la répartition entre les nouveaux planteurs.  
R. — Comptais sur vous et viens d'apprendre que M<sup>me</sup> V. n'a rien obtenu. Il est si facile de ne pas donner espoir. Pas de remerciements.  
I. — Avons commencé démarches, tiendrons au courant.  
K. — Merci de vos abonnements et de la propagande active que vous nous promettez ; ferons de mieux en mieux.  
Q. — Avez dû recevoir lettres convocations.  
V. — Ferons modification, suivant texte envoyé.  
B. — Texte clair cette fois.

AVIS

Monsieur E. Plagès, chemisier, a l'honneur d'informer le public, qu'à partir de ce jour, il prendra seul, la direction de l'*Hôtel du Commerce*, situé 7, rue St-Maurice, dont il vient de se rendre acquéreur. Omnibus à tous les trains.

Notre Prime

Par suite d'un nouveau traité avec M. Grenard, artiste peintre, de Paris, nous offrons, dès aujourd'hui, **Gratuitement**, à tous nos abonnés :

Leur portrait peint à l'huile, dimension 14 sur 10. Joindre à la demande une bonne photographie, plus 1 fr. pour affranchissement de lettres et port. Donner exactement la couleur des yeux, des cheveux, barbe, teint, vêtements.

Nous continuons à offrir à nos abonnés les **PORTRAITS ARTISTIQUES** à 5 fr.

Nous venons de recevoir le 15<sup>e</sup> envoi de ces portraits, qui sont de véritables œuvres d'art. Nous les tenons à la disposition de ceux qui voudraient les examiner. Ils sont signés par l'artiste.

BOURSE. — Cours du 4 février 1889.

3 0/0	83 50
3 0/0 amortissable (nouveau)	87 47
4 1/2 0/0 1883	104 05
Actions Orléans	1,370 00
Actions Lyon	1,338 75
Action Panama	105 50
Obligations Orléans 3 0/0	401 00
Obligations Lombardes	302 50
Obligations Saragosse	388 75
Emprunt Russe 4 0/0 1889	90 98

La Bourse a une importance économique considérable en raison de son action sur le crédit public et sur l'activité générale des affaires. Aussi des détails historiques, commerciaux, financiers sur les Bourses de toutes les grandes villes du monde sont-ils de nature à intéresser un très grand nombre de personnes. On trouvera ces études dans la 168<sup>e</sup> livraison de la **Grande Encyclopédie**, qui contient encore un travail scientifique de haute valeur sur la *Boussole*. — Une livraison spécimen est envoyée contre 50 c. en timbres-poste.

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, Rue de Rennes, Paris.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Voyages circulaires.** — Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>re</sup> Itinéraire. — 1<sup>re</sup> Classe 95 francs. — 2<sup>e</sup> Classe 70 francs. — Durée : 30 jours.  
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours, — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire. — 1<sup>re</sup> Classe 60 francs. — 2<sup>e</sup> Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.**

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

**Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

**Voyages dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du G. I. de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1<sup>re</sup> classe 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

**FAITS DIVERS**

**Un singulier suicide**

Le *Charentais* raconte la singulière histoire d'un individu domicilié au village de Gratas, qui s'était rendu coupable de vol. Sa femme et son fils lui ayant fait part jeudi dernier de la crainte qu'ils avaient qu'il ne fût poursuivi, le voleur déclara qu'il allait se suicider. Séance tenante, les trois personnages discutèrent par quel moyen il devait se donner la mort : se noyer, l'eau est trop froide ; se pendre, serait trop long. Cet étrange conseil de famille décida enfin que le mari se tuerait avec son vieux fusil. Le fatal suicidé se rendit alors à Lésignas pour s'y confesser. Le curé était absent. Il rentra paisiblement chez lui et se coucha. Le lendemain matin, il alla au bois voisin où il possédait une cerclerie. Il plaça verticalement son fusil qu'il avait chargé et armé ; il appuya le menton sur le canon dont il fit partir la détente au moyen d'un baton et il tomba foudroyé.

**Courrier attaqué**

Le courrier qui fait le service des dépêches entre Dampierre et Beaulon (Allier) a été attaqué jeudi soir, vers neuf heures, par des malfaiteurs, qui ont tiré sur lui deux coups de fusil. Le fatal suicidé se rendit alors à Lésignas pour s'y confesser. Le curé était absent. Il rentra paisiblement chez lui et se coucha. Le lendemain matin, il alla au bois voisin où il possédait une cerclerie. Il plaça verticalement son fusil qu'il avait chargé et armé ; il appuya le menton sur le canon dont il fit partir la détente au moyen d'un baton et il tomba foudroyé.

Une condamnation vient d'être prononcée par le tribunal correctionnel de Niort contre un chef de train qui avait soustrait deux œufs dans une caisse placée dans son fourgon. A l'arrivée en gare de Niort, le destinataire s'étant aperçu du vol commis à son préjudice, le fit constater, et les recherches faites aussitôt firent découvrir les œufs dans le panier du chef de train.

L'agent infidèle fut immédiatement relevé de ses fonctions, puis suspendu et révoqué ; enfin, le tribunal correctionnel de Niort lui a infligé deux mois de prison.

Le *Courrier de la Vienne*, auquel nous empruntons ces lignes, raconte aussi que jeudi dernier un autre chef de train a été arrêté à Poitiers en flagrant délit de vol dans ces mêmes conditions.

Un progrès appliqué en Amérique : A partir du premier janvier, la pendaison est abolie dans l'Etat de New-York et remplacée par la mort au moyen de l'électricité.

**Connaissances utiles**

Nous recommandons aux chasseurs et aux agriculteurs le procédé suivant pour s'emparer des corbeaux dans les endroits où ils se réunissent en grand nombre en hiver et causent des dommages aux récoltes : dans le fond de cornets de papier de 10 à 12 centimètres de haut et d'un très petit diamètre, on place un morceau de viande ; les parois intérieures des cornets sont enduites de glu. On place les cornets sur la neige aux endroits où les corbeaux ont l'habitude de se réunir. Ils essayent de retirer la viande des cornets, et par suite ceux-ci leur restent collés sur la tête et ils ne voient plus. Les corbeaux englués et voltigeant s'arrêtent et exécutent, bientôt après, maintes cabrioles fantastiques et colobutes des plus grotesques. Leur capture est dès lors très facile.

On pourrait, croyons-nous, employer ce procédé ingénieux à la destruction d'autres oiseaux nuisibles à l'agriculture, en changeant l'appât suivant les instincts de l'animal. Ce moyen réussirait probablement très bien contre la pie qui infeste la plus grande partie du département du Lot et s'est multipliée d'une façon inquiétante parce que, comme disent nos campagnards, elle ne vaut pas un coup de fusil.

**Une très curieuse** et intéressante brochure, donnant les moyens de guérir les maladies et les vices du sang, démangeaisons, dartres, eczéma chronique, est envoyée gratis et franco sur demande à M. VINCENT, pharmacien, à Grenoble (Isère).

**A côté du mal — le remède !**

Lanslebourg (Savoie), le 27 mai 1888. — Je souffrais depuis longtemps d'étourdissements, une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 les a fait disparaître complètement ; je vous autorise à le publier.  
(Sig. lég.)  
J.-B. ZAPILLON.  
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont Paris.

**LA PLACE D'ARMES**

« Le poumon, a dit Bichat, compose le trépied vital, avec le cœur et le cerveau. »  
C'est donc le poumon et conséquemment les voies respiratoires qui doivent éveiller le plus de sollicitudes : n'est-ce pas la place d'armes de la santé ?

Les variations de température, les refroidissements, l'introduction dans les poumons d'un air humide, de brouillards, etc., etc., sont les causes principales de maladies de gorge, du larynx et des poumons.

Pour tempérer l'action de l'air trop vif, empêcher l'introduction des brouillards, annihiler l'air humide, la succion des Pastilles Géraudel dont les vapeurs et buées bienfaisantes se répandant jusqu'aux ramuscules bronchiques les plus infimes, forment comme un enduit protecteur qui permet de braver toutes les températures sans aucun danger.

Non seulement les Pastilles Géraudel sont préventives et empêchent le rhume de se déclarer, mais que, par négligence ou imprudence, la toux se déclare, quelques Pastilles Géraudel suffisent à la calmer instantanément.

Tel est le résumé des opinions médicales les plus autorisées qui sont produites récemment. Il est facile d'en faire l'épreuve, M. Géraudel, pharmacien à St-Ménéhould, offrant d'envoyer gratis et franco six pastilles échantillon à titre d'essai. On ne peut être plus loyal et il faut bien constater que les Pastilles Géraudel sont les seules qui fassent une offre pareille.

On trouve les Pastilles Géraudel : à Cahors, pharmacies Vinel, Filhol.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du **SANG**. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.  
**TOUTES PHARMACIES**

On sait combien il est pénible de faire accepter à l'enfant un médicament désagréable ; souvent rien n'y fait, ni pierres, ni menaces. On a vu des parents obstinés lutter en vain pour faire prendre aux enfants une pastille répugnante. Et, en vérité, les bébés ont raison, puisqu'il y a des médicaments d'une efficacité affirmée par les médecins les plus éminents et parfaitement agréables ; ainsi la **Pâte Regnaud** recommandée par l'Académie de médecine de Paris contre les rhumes, les irritations de la gorge et des bronches, la coqueluche, la grippe, etc. Cette préparation, véritable bonbon pectoral, convient tout particulièrement aux dames et aux enfants. Dans toutes les pharmacies 1 fr. 50 la boîte.

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Sainte Claire n<sup>o</sup> 52, près le palais de Justice.

**EXTRAIT**

D'UN

**jugement en séparation de biens**

Suivant jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors, le quatre février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, madame Philippine Garrigues, sans profession, épouse du sieur Pierre Bach, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Concots, canton de Limogne (Lot), ayant M<sup>e</sup> Jules Billières, pour son avoué constitué a été déclarée séparée, quant aux biens seulement, d'avec ledit Pierre Bach, son mari, ayant M<sup>e</sup> Espéret, pour avoué.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,  
Signé : J. BILLIÈRES.

**PILULES GICQUEL**

Souveraines contre  
**Constipation, Bile, Glaires**  
**Maux d'Estomac**  
**Manque d'Appétit, Maux de Tête**  
**Etourdissements**  
**Douleurs, Rhumatismes**  
1<sup>fr</sup> 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

**DENTS ET DENTIFIERS**

Perfectionnés Garantis

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

**GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENÈVES**

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

**AUDOUARD**

MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

Des principaux Etablissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

**16, rue du Maréchal Brune, 16**

**à BRIVE**

**Poudre Dentifrice Alcaline — Elixir Leucodonte**

PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS

Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

**NOTA.** — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**SPECIALITÉ DE VIGNES AMÉRICAINES ET DE PLANTS GREFFÉS**  
PREMIER PRIX DÉCERNÉ AUX VIGNOBLES DU LOT

**Victor COMBES**

Propriétaire-Viticulteur

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

**CHATEAU DE BROUËL**

Commune de Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

**GAZ DE CAHORS**

**VENTE DE CHAUX**

Chaux pour la construction (l'hectolitre) **1 fr. 10**  
Chaux pour amendements id **0 33**

**PRIS A L'USINE A GAZ**

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau



**DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Louis, à BÉZIERS (Hérault).  
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**SIROP de SÈVE de PIN MARITIME**

Pharm. à Bordeaux.  
**DE LACASSE** Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouements.  
**DÉPOT: Toutes Pharmacies.**

Le propriétaire-gérant, Layrou

**Articles d'électricité**

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité ; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.